

DECLARATION ANNUELLE – REVI SEUR D'ENTREPRISES 2016

Tous les réviseurs d'entreprises et tous les réviseurs d'entreprises agréés sont requis de compléter la présente déclaration annuelle et de la retourner à l'IRE pour le 5 février 2016 au plus tard.

QUALITÉ DU DÉCLARANT (veuillez cocher une seule case)

Catégorie	Instructions
☐ Réviseur d'entreprises en entreprise	Compléter les sections A, C et E.
☐ Réviseur d'entreprises indépendant	Compléter les sections A, B, C et E. <u>Veuillez également compléter la déclaration annuelle – Cabinet de révision sections A, C et D.</u>
☐ Réviseur d'entreprises en cabinet de révision	Compléter toutes les sections. Le cabinet doit être inscrit au registre au Luxembourg (voir « Liste des membres » sur www.ire.lu).
☐ Réviseur d'entreprises agréé indépendant	Compléter les sections A, B et E. <u>Veuillez également compléter la déclaration annuelle – Cabinet de révision sections A, C et D.</u>
☐ Réviseur d'entreprises agréé en cabinet	Compléter A, B, D et E.

A. IDENTIFICATION DU DÉCLARANT :

Nom et prénom :	
Nom du cabinet / entreprise :	
Adresse :	
Code postal & Localité :	
Boîte postale, code & localité :	
Téléphone :	
Fax :	
Courriel :	
Site Internet :	

B. ASSURANCE RESPONSABILITÉ PROFESSIONNELLE

- Je déclare (cochez une case)
- ☐ avoir contracté
- ☐ que mon employeur a contracté
- ☐ ne pas avoir contracté (veuillez justifier en joignant une annexe à la présente)

une assurance «responsabilité professionnelle» couvrant les activités mentionnées à l'article 1 point 29 de la loi modifiée du 18 décembre 2009 relative à la profession de l'audit que j'exerce et qui comprend une couverture adéquate par sinistre. (Note : L'IRE se réserve le droit d'exiger la production d'un certificat de la société d'assurance.)

C. FORMATION CONTINUE

En application du règlement grand-ducal 15 février 2010 portant organisation de la formation continue des réviseurs d'entreprises et des réviseurs d'entreprises agréés veuillez présenter les heures de formation suivies au cours de **l'exercice calendrier terminé le 31 décembre 2015** en fonction des catégories suivantes (*en application du règlement grand-ducal, l'IRE peut exiger la production des certificats de participation*) :

No.	CATEGORIES	No.	CATEGORIES
1	Lutte contre le blanchiment et contre le financement du terrorisme	6	Déontologie, indépendance et éthique
2	Normes comptables internationales	7	Contrôle légal de structures transnationales ou de groupes
3	Audit de l'information financière	8	Obligations spécifiques liées aux sociétés cotées en bourse
4	Droit commercial et fiscal	9	Autres domaines
5	Technologie de l'information		

Prière de prendre connaissance du règlement grand-ducal avant de compléter le tableau et notamment les articles 3, 4 et 5.

Le tableau ci-dessous doit être complété même si vous joignez une annexe à la déclaration.

A chaque formation, veuillez indiquer le numéro de la catégorie correspondante.

No. CAT.	INTITULE, ORGANISME ET DATE DE FORMATION	HEURES
TOTAL :		0.00

D. CONTROLE QUALITE

Demande d'exemption

En accord avec la norme professionnelle, le contrôle qualité de l'IRE s'exerce sur les missions autres que celles visées à l'article 1 point (29) lettre a) et b) de la loi modifiée du 18 décembre 2009 relative à la profession de l'audit. Il est possible d'être exempté du contrôle qualité si vous n'avez pas l'autorisation d'engager le cabinet de révision. Veuillez cocher la case si vous souhaitez être exempté :

☐

En ma qualité d'employé du cabinet de révision, je n'ai pas autorisation d'engager ce dernier.

E. SIGNATURE

Je déclare sur l'honneur que les informations reprises ci-avant sont sincères, complètes et véritables.

Lieu et date :	
Nom et prénom :	
Signature (*) :	

(*) La déclaration doit être signée par le déclarant.

Imprimer

Sauvegarder